

Mis en ligne par Arrête Ton Char !, le 22 juillet 2018 (dernière m.a.j. : 22 juillet 2018)



L'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées (en première et terminale) :

- confirme les horaires des enseignement optionnels "LCA : latin " et "LCA : grec" : 3h / semaine (mais ne donne aucune précision sur le "financement" de ces options)
- précise que ces enseignements optionnels Latin / Grec peuvent être choisis en plus d'un l'enseignement optionnel suivi par ailleurs (on peut donc cumuler ces options)
- annonce la création en première d'un enseignement de spécialité "Littérature et LCA" (3h)

Lire l'arrêté complet : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132138

Notre dossier "Récapitulatif : Programmes, textes, Accompagnement, Rapports, Sujets, Oeuvres...en langues anciennes, lettres classiques, latin et en grec ancien (collège, lycée & supérieur)" :

<https://www.arretetonchar.fr/recapitulatif-programmes-textes-accompagnement-rapports-sujets-oeuvres-en-langues-anciennes-lettres-classiques-latin-et-en-grec-ancien-college-lycee-superieur/>